

2023-11-10

RAPPORT DE CONSULTATION

RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ DE L'OUTAOUAIS



Préparé par le Conseil régional de l'environnement et
du développement durable de l'Outaouais



Table des matières

Table des matières.....	1
Mise en contexte.....	2
Objectifs de la consultation.....	2
Déroulement de la journée.....	3
Participants.....	4
Démarches pré-consultation et post-consultation.....	4
Questionnaire pré-consultation.....	4
Rencontres post-consultations.....	6
Résultats de la consultation.....	6
Atelier 1 : Actions à mettre en place par les acteurs de la région pour contribuer à l'atteinte des cibles prioritaires de la région (celles identifiées par le questionnaire).....	7
Atelier 2 : Obstacles pouvant nuire à l'atteinte des cibles prioritaires et solutions à mettre en place.....	11
Atelier 3 : Réflexion autour d'un modèle de gouvernance à mettre en place en Outaouais pour assurer un suivi des retombés et de la mise en œuvre des actions autour du Plan Nature.....	15
Pourquoi un modèle de gouvernance et ses fonctions/rôles ?.....	15
Qui devrait être impliqué et comment ?.....	15
Comment s'opérerait le modèle ?.....	16
Autres considérations importantes.....	17
Atelier 4 : Identification de résolutions pour contribuer et supporter le Plan Nature 2030.....	17
Atelier 5 : Kiosque pour sensibiliser, partager les préoccupations générales sur le Plan Nature et mobiliser les participants.....	17
Kiosque 1 : Sensibilisation.....	17
Kiosque 2 : Préoccupation générale sur le Plan Nature.....	17
Kiosque 3 : Mobilisation autour du Plan Nature.....	18
Questionnaire de satisfaction post-consultation.....	19
Conclusion.....	22
Annexe 1 - COP15 régionale - 22 novembre 2022.....	25
Du global au local : Mise en oeuvre du Cadre mondial pour la biodiversité en Outaouais.....	25
Comptes-rendus des ateliers.....	25
Annexe 2 - Mémoire de Biodiversi-terre envoyé avant la consultation.....	33
Annexe 3 - Photos des résultats des ateliers 1 et 2.....	40
Annexe 4 - Photos des résultats de l'atelier 3.....	44

Mise en contexte

En novembre dernier (2022), une COP15 régionale s'est tenue en Outaouais, rassemblant les acteurs de la région. Les actions à mettre en place et les obstacles pouvant nuire à l'atteinte de certaines cibles du cadre mondial ont été identifiés par les participants. Les cibles qui ont été abordées sont :

- CIBLE 2 - Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.
- CIBLE 3 - Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.
- CIBLE 4 - Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.
- Cible 8 - Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂ par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.
- Cible 21. - Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Les résultats de cette consultation sont présentés à l'annexe 1.

En Outaouais, il était donc essentiel de continuer à bâtir sur ce qui avait déjà été entamé l'an dernier. Ainsi, lors du rendez-vous de la biodiversité, se sont des cibles différentes qui ont été travaillées, et la question de la mise en œuvre des actions a été poussée davantage.

L'événement a eu lieu le 27 octobre 2023 et s'est tenu au Fairmont Le Château Montebello à Montebello.

Objectifs de la consultation

Trois objectifs généraux étaient :

- Participer à l'élaboration du Plan Nature 2030
- Créer une mobilisation collective envers l'adhésion au Plan Nature 2030
- Identifier comment en Outaouais nous souhaitons contribuer au Plan Nature 2030

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

En rassemblant à nouveau les acteurs de la région, ils ont pu identifier les actions, les obstacles et les solutions pouvant affecter l'atteinte de certaines cibles du Plan Nature 2030. De plus, le modèle de gouvernance à mettre en place en Outaouais pour assurer un suivi de la mise en œuvre et des retombées des actions a été abordé. Les participants ont également eu à identifier des engagements qu'ils croient que leur organisation peut et doit s'engager. Finalement, un dernier objectif était aussi de sensibiliser les participants à la biodiversité et d'entendre leurs préoccupations générales en lien avec le Plan Nature.

Déroulement de la journée

Heure	Activité
9h00	Arrivée des participants - café et thé
9h30	Mot de bienvenu de l'animateur (questions mentimeter) <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de la journée - Présentation de la programmation de la journée
9h40	Mot d'un dirigeant du CRE : Guillaume Lamoureux
9h45	Mise en contexte - entrevue dirigée sur scène <ul style="list-style-type: none"> - Plan Nature - Retour sur la consultation nationale : Martin Vaillancourt, DG , RNCREQ <ul style="list-style-type: none"> - Présenter vidéo du ministre et le de Jean Lemire - COP15 régionale, Erik Higgins, Kitigan Zibi
10h30	Mise en contexte des 2 ateliers de l'avant-midi <ul style="list-style-type: none"> - Cibles du plan nature prioritaires → identifiées à partir du questionnaire
10h35	Atelier 1 et 2 en simultané : <ul style="list-style-type: none"> - Tour de table (10 min) - Coeur de l'atelier (40 min) - Synthèse (10 min)
11h35	<ul style="list-style-type: none"> - Explication du fonctionnement pour le pm - Explication dîner
11h45	Dîner - servi sur place (végé)
13h00	Affichage et visite des tableaux des ateliers 1 et 2 <ul style="list-style-type: none"> - opportunité pour bonifier

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

13h30	Atelier 3, 4 et 5 (période 1) :
14h15	Atelier 3, 4 et 5 (période 2)
15h00	Pause - collation
15h20	Atelier 3, 4 et 5 (période 3)
16h05	Conclusion <ul style="list-style-type: none"> - Prochaines étapes - Ce qui a été atteint aujourd’hui - Impression de la journée - Remerciements
16h30	Clôture - Fin de la consultation

Participants

Ce sont 158 acteurs de la région qui ont été invités au rendez-vous de la biodiversité. Au final, ce sont 61 participants représentant 46 organisations qui ont été présents à la consultation. Voici le nombre de participants par secteur d’activité :

- Municipalité : 16
- Agriculture : 4
- Forêt : 5
- Environnement : 11
- Conservation : 5
- Académique : 2
- Premières nations : 1
- Sports et loisirs : 9
- Autres : 3

Démarches pré-consultation et post-consultation

Questionnaire pré-consultation

Pour identifier les cibles prioritaires pour la région de l’Outaouais, c’est-à-dire les cibles pour lesquelles les acteurs se sentent le plus en mesure d’agir, un questionnaire a été envoyé. Ce questionnaire a été à environ 140 personnes représentant tous les secteurs d’activités et nous avons obtenu 30 réponses. Les questions posées étaient :

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l’environnement et du développement durable de l’Outaouais (CREDDO)
85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

1. Quels sont les projets, activités ou démarches que vous souhaitez mettre en place au cours des prochaines années qui pourraient contribuer à l'atteinte des cibles mondiales pour la biodiversité et pour lesquels vous aimeriez avoir du soutien du gouvernement du Québec ?
2. Quels sont les obstacles que vous rencontrez pour la mise en place de ces activités ?
3. Parmi les axes suivants, placez-les en ordre de priorité pour votre organisation (du plus au moins prioritaire)
 - a. Axes du Plan Nature
4. Parmi les cibles suivantes du PN, dans lesquelles êtes-vous en mesure de vous engager et d'intervenir ?
 - a. Cibles du Plan Nature 2030

Les résultats ont permis de conclure que :

1. Déjà beaucoup d'actions sont menées en Outaouais. Ceux-ci sont réalisés par une variété d'acteurs de la région, allant de projets de restauration de berge, de la mise en place de corridors écologiques, de modification réglementaire à la sensibilisation et l'éducation.
2. Les principaux obstacles sont :
 - a. le manque de financement
 - b. le manque de disponibilité de ressources humaines qualifiées
 - c. le manque de leadership / volonté politique
 - d. la pression des secteurs immobilier, forestier et agricole (en ordre)
3. Aucun axe n'est considéré comme "pas prioritaire"
4. Les cibles suivantes sont celles pour lesquelles les répondants sont le plus entraînés à prendre action :
 - a. Cible 1 : Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques
 - b. Cible 4 : Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec
 - c. Cible 5 : Éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et de pathogènes préoccupants et freiner leur propagation
 - d. Cible 13* : Contribuer à améliorer les approches de communication et de sensibilisation relatives à la biodiversité et à sa conservation pour rejoindre tous les publics
 - e. Cible 14* : Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité

* Les cibles 13 et 14 que nous avons utilisées pour bâtir notre questionnaire ne sont plus les mêmes que celles de la plus récente version du Plan Nature. Les ateliers ont donc été créés à partir d'une reformulation des anciennes cibles 13 et 14 : Améliorer les approches de communication et de sensibilisation ainsi que le partage de connaissances relatives à la biodiversité et à sa conservation pour rejoindre tous les publics et les mobiliser. En somme, la cible 13 de la plus récente version du Plan Nature aurait pu être utilisée au lieu de cette reformulation.

Finalement, des documents avec les préoccupations générales par rapport au Plan Nature nous ont été envoyés avant la consultation. Ceux-ci sont présentés à l'annexe 2.

Rencontres post-consultations

Dans les semaines suivant la consultation, des rencontres individuelles avec deux organismes qui ne pouvaient être présents le jour de la consultation ont été réalisées. La première, avec la Ville de Gatineau et la seconde avec la coopérative Des forêts et des gens. Voici les éléments clés qui sont ressortis de ces rencontres :

Ville de Gatineau :

La ville compte contribuer à l'atteinte de toutes les cibles du Plan Nature dès l'an prochain grâce aux actions prévues à sa charte de la biodiversité. La Ville est donc prête à passer à l'action et a un budget prévu pour la première année de la mise en oeuvre de sa charte, mais elle aura besoin :

- de support financier à plus long terme pour la mise en oeuvre des actions
- de support financier pour engager des ressources humaines supplémentaires
- de la mise en place par le gouvernement d'un système d'écofiscalité à l'échelle de la province pour que les milieux naturels soient valorisés monétairement

Coopérative des forêts et des gens :

La coopérative agit déjà beaucoup au niveau de l'éducation et de la sensibilisation des jeunes. Elle travaille avec la communauté autochtone de Kitigan Zibi et permet de faire le pont entre elle et les reste de la communauté. Elle contribue également à des travaux tels que de la caractérisation. Ses préoccupations générales par rapport au Plan Nature sont :

- Besoin d'arrimage entre les objectifs des différents ministères (ex: ministère de la forêt qui souhaite accroître la production de bois), car c'est parfois à l'encontre des cibles du Plan Nature
- Il faut prendre en considération la capacité de support des milieux naturels avant d'établir des objectifs (ex : coupes de bois dans les forêts de feuillues, aux 30 ans ne permet pas la régénération complète de la biodiversité)

Les actions que la coopérative souhaite mettre en oeuvre (par elle-même et par d'autres acteurs) :

- Créer des occasions pour mettre des acteurs du secteur forestier et scientifique de façon équivalente autour d'une table pour discuter des enjeux et des solutions
- Créer un plan de cartographie, c'est-à-dire identifier les endroits où de la collecte de données devrait être réalisée en premier (demander aux communautés autochtones, aux organismes sur le terrain, etc.)

Résultats de la consultation

La journée a été conçue autour de 5 ateliers : actions (1), obstacles et solutions (2), gouvernance (3), résolutions (4) et kiosques (sensibilisation, préoccupations générales et mobilisation) (5).

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

Atelier 1 : Actions à mettre en place par les acteurs de la région pour contribuer à l'atteinte des cibles prioritaires de la région (celles identifiées par le questionnaire).

Quatre tables se sont penchées chacune sur une des cibles prioritaires de la région et ont proposé des actions à mettre en place rapidement par différents acteurs (municipalités / MRC, organismes environnementaux, gouvernements, communautés autochtones, citoyens, entreprises privées et autres). Tous les participants de la table devaient se mettre d'accord sur les actions. Toutes les tables étaient composées d'acteurs variés, représentant différents secteurs d'activités. Les participants ont eu une heure pour compléter cet atelier. La synthèse des résultats est présentée dans le tableau 1 ci-dessous (voir annexe 3 pour les photos des résultats).

Tableau 1. Actions à mettre en place par les différents acteurs de la région pour contribuer à l'atteinte des cibles 1, 4, 5, 13 et 14.

CIBLE VISÉE	Municipalités / MRC	Organismes environnementaux	Gouvernements	Communautés autochtones	Citoyens	Entreprises privées	Autres
CIBLE 1 : Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la sensibilisation, l'éducation et la collaboration au lieu de la coercition • Avoir des leaders qui encouragent l'action citoyenne • Améliorer la concertation entre les municipalités • Mieux encadrer les projets de restauration des milieux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des informations et données • Accompagnement s pour la recherche pour les meilleures pratiques et la résilience aux changements climatiques • Partenariats pour rallier les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les incitatifs financiers pour le secteur privé de la forêt • Assurer une meilleure protection des zones agricoles • Faire suivre les règlements par des actions concrètes • Modifier le cadre réglementaire pour permettre l'écofiscalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des savoirs ancestraux pour la prise de décision et les actions • Implication dans l'aménagement du territoire et la gestion de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de meilleurs choix de consommation pour l'environnement • Plus d'implication citoyenne pour les enjeux de biodiversité (bénévolat et autres) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer activement aux recherches qui favorisent les meilleures pratiques • Modifications des méthodes pour la durabilité selon les besoins • Aménagements pour restaurer les infrastructures • Replanter avec une grande diversité, éviter perturbation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les moyens pour les actions obligatoires ou imposées (ou alternatives accessibles pour interdictions)
CIBLE 4 : Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la concertation entre les municipalités • Imposer la caractérisation des espèces menacées et vulnérables (EMV) par un professionnel lors d'un projet de construction ou 	<ul style="list-style-type: none"> • Influencer les décideurs pour de meilleures pratiques • Réaliser des projets spécifiques avec différents partenaires. • Favoriser la collaboration entre les organismes pour 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le financement aux projets de restauration des habitats des EMV • Modification de la loi sur les espèces en péril. Clarifier le cadre de classification des EMV • Mieux communiquer et 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'écotourisme et éduquer sur les bonnes pratiques • Devenir les ambassadeurs porte-paroles des EMV 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de confiance pour la conservation (ex. : Cantley Conservation) • Pression au niveau des élus pour mieux protéger les EMV • Actions spécifiques : contrôle des chats, traitement 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les fiducies foncières pour les EMV et les pratiques d'écoforesterie • Favoriser les crédits d'impôt et la rétribution pour les actions contribuant à la protection des EMV • Investir dans les 	<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les espèces menacées sur les terres publiques • Démocratiser le savoir et les biomes

	<p>lotissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager des biologistes experts sur les espèces en péril • Planifier la conservation de 30% à 50% de la superficie du territoire et les corridors écologiques • Cartographier les habitats pour les EMV à l'échelle des MRC • Implanter des mesures d'écofiscalité avec suivis dans les certificats et évaluations 	<p>augmenter la portée de leurs projets.</p>	<p>diffuser les besoins des EMV pour protéger leurs habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction des pesticides 		<p>des fenêtres pour éviter les collisions, prioriser les plantes indigènes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer des infrastructures pour protéger les EMV (ex. nichoirs et granges ouvertes) 	<p>fonds de terres de biodiversité de refuges pour les EMV (actionnaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amener les champions / ambassadeurs qui veulent défendre les habitats et les EMV et favoriser leur reconnaissance 	
<p>CIBLE 5 : Éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et de pathogènes préoccupants et freiner leur propagation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de l'arbre : que des arbres indigènes sur les terrains municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une aide aux citoyens pour enlever les plantes envahissantes • Financer des projets de coopération (entre gouvernements, ONG et cégeps) 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes d'éradication et financer le remplacement par des plantes indigènes • Éviter la perturbation des sols (règlements) • Stratégie nationale pour le lavage de bateaux (réglementation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mesures efficaces et claires pour la surveillance (avec les "guardians") • Coordonner les actions entre les communautés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de prévention (ex.: stations de lavage de bateaux) • Coordonner les actions entre les communautés 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne plus vendre de plantes exotiques et/ou envahissantes (pépinières et autres vendeurs) • Règlements et amendes pour la construction et les travaux routiers • User de créativité pour contrer la guerre à la 	<ul style="list-style-type: none"> • BioTech et cégeps : Détection par ADNe, identification et cartographies des sites prioritaires • BioTech et cégeps : Développer une application pour l'identification d'E.E.E. • Analyses et recherches pour

						cohabitation (partenariats et relations) <ul style="list-style-type: none"> • Règlements et amendes pour la construction et les travaux routiers • User de créativité pour contrer la guerre à la cohabitation (partenariats et relations) 	identifier les espèces et les endroits à cibler
CIBLES 13 & 14 : Améliorer les approches de communication et de sensibilisation ainsi que le partage de connaissances relatives à la biodiversité et à sa conservation pour rejoindre tous les publics et les mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des tables de concertation axées sur la biodiversité (partage des bonnes pratiques) • Créer une équipe de gestion du changement (comportement) • Formation des élus et du personnel sur le cadre normatif. Transfert des connaissances existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser davantage de partenariats durables • Plus de présence aux événements citoyens et communautaires • Plus de présence sur les différents comités et tables 	<ul style="list-style-type: none"> • Inscire l'immersion en milieu naturel dans la programmation scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les organisations de conservation comme "The land needs guardians" pour favoriser le contact avec les partenaires autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Former des clubs de biodiversité citoyens pour éduquer sur la protection de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers ("workshops") où les agriculteurs se rassemblent pour parler des solutions et de l'importance de protéger la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer le secteur touristique dans la sensibilisation (tourisme lent)

Voici quelques autres idées qui sont ressorties aux tables lors de l'atelier 1 mais qui ne peuvent s'inscrire dans le tableau :

- Éduquer la population quant aux obligations des élus.es pour les tenirs responsables et redevables
- Besoin de plus de partenariats durable dans le temps entre les organismes gouvernementaux
- Interdire les rencontres en privé entre les élus.es et les promoteurs immobilier, tout doit être partagé avec la population, accessible et transparent
- Les SAD et conséquemment les plans d'urbanisme devraient être réécrits de façon à intégrer en amont les principes de développement durable, de lutte contre les changements climatiques, de corridors écologiques et de protection de la biodiversité

Atelier 2 : Obstacles pouvant nuire à l'atteinte des cibles prioritaires et solutions à mettre en place.

Cet atelier s'est déroulé en même temps que l'atelier 1 et selon le même format. Il y avait donc quatre groupes qui travaillaient chacun sur l'une des cibles prioritaires. Par contre, cette fois, les participants devaient identifier les obstacles et les solutions pour contribuer à l'atteinte des cibles pour les mêmes acteurs. Chaque table était aussi composée de représentants d'une variété de secteurs d'activité et avait une heure pour compléter l'activité. La synthèse des résultats est présentée dans le tableau 2 ci-dessous (voir annexe 2 pour les photos des résultats).

Tableau 2. Obstacles et solutions à mettre en place pour contribuer à l'atteinte des cibles 1, 4, 5, 13 et 14 (obstacle = solution).

CIBLE VISÉE	Municipalités / MRC	Organismes environnementaux	Gouvernements	Communautés autochtones	Citoyens	Entreprises privées	Autres
CIBLE 1 : Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances terrain = caractérisation • Manque de financement = investir davantage • Pression économique = écofiscalité • Étalement urbain = lotissements écologiques + limiter la fragmentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de la part des municipalités = établir des partenariats • Travail en silo = plus de partenariats • Manque de leadership = créer pôle d'expertise et réflexe de collaboration • Manque de financement = augmenter le financement statutaire pour le fonctionnement des organismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression du secteur forestier = collaboration interministérielle • Manque de ressources humaines qualifiées = décentraliser l'expertise 	<ul style="list-style-type: none"> • "2 eyes seeing" = impliquer les communautés en amont de la rédaction des plans d'aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Peur des poursuites = sensibilisation et financement pour l'acquisition • Jeunesse = plus d'inclusivité (proactive) • Légiférer et introduire aspects auprès des entreprises pour assurer la prise en compte des services écosystémiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les services écologiques aux activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Canaliser l'expertise citoyenne • Connaissances terrain = plan d'aménagement, remboursement de taxes • Travail de pédagogie sur de nombreuses thématiques = ODO + UQO + ISFORT collaborent avec les Villes
CIBLE 4 : Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Pression du secteur immobilier = meilleur financement des municipalités, réforme de la fiscalité municipale • Pression du secteur forestier = meilleur accompagnement professionnel des 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de bénévoles = aller chercher les jeunes et les aînés • Réformer la fiscalité municipale (moins de dépendance sur le développement domiciliaire) • Manque d' 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mines = réformes du cadre réglementaire • Pression du secteur agricole = concertation pour bâtir les politiques sur les meilleures pratiques • Degré de compréhension et 	<ul style="list-style-type: none"> • Rattrapage social des communautés = promouvoir le leadership autochtone et leur donner les ressources / opportunités d'implication • Manque 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression du secteur villégiature = éducation • Manque de leadership et volonté politique = éducation, consultation, sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression économique = accroître connaissance du territoire • Acquisition de connaissances = partager les données (rendre publiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de pédagogie = simplifier l'accès à l'information • Manque de ressources humaines qualifiées = mutualisation, régionalisation, pôle de formation

	<ul style="list-style-type: none"> propriétaires Pression citoyenne = consultations publiques, aller chercher la majorité silencieuse 	<ul style="list-style-type: none"> organismes ou de fiduciaires de conservation pour faire l'acquisition de propriétés (achat ou dons de terrains) = Financer des initiatives visant la création de tels organismes 	<ul style="list-style-type: none"> volonté = plus d'éducation axée sur la mobilisation et la concertation 	<ul style="list-style-type: none"> d'écoute = consulter les acteurs de manière authentique Création de corridors écologiques 			<ul style="list-style-type: none"> Contrainte réglementaire = actualisation ("active management")
<p>CIBLE 5 : Éviter l'introduction d'espèces envahissantes (EEE) et de pathogènes préoccupants et freiner leur propagation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Manque de ressources = cibler les "hotspots" de biodiversité Manque d'information = formation aux fonctionnaires dans un cadre légal Manque de financement = augmenter le financement pour la protection des E.E.E. Éloigner les bateaux à portée des berges en Outaouais 	<ul style="list-style-type: none"> Interactions avec pépinières = promouvoir la plantation d'espèces indigènes Manque de ressources et de soutien = soutien financier et humain Futures espèces = consulter les organismes aux États-Unis pour prévoir futures espèces menacées Manque d'informations sur comment mitiger les impacts = fiches d'information pour les équipes 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de volonté politique = sensibiliser les élus, montrer les avantages d'investir pour la prévention Manque de publicité = annonces aux temps de grande écoute Conséquences trop faibles = saler les amendes (x100) Manque de cohésion réglementaire entre les provinces = mise en place de comités de gestion des ressources transfrontalières Manque de suivis et 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de transmission des savoirs = intégration des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de compréhension et de volonté = éduquer les jeunes dans les écoles, sensibiliser le milieu de l'éducation (parler des enjeux environnementaux) Manque de bénévoles = stages écocitoyens 	<ul style="list-style-type: none"> Légiférer les pépiniéristes pour cesser d'amener des espèces envahissantes Vente des espèces exotiques (animaleries) = obliger la sensibilisation aux impacts du rejet des espèces exotiques dans la Nature Pression du secteur forestier = démontrer scientifiquement les avantages économiques 	<ul style="list-style-type: none"> Échelle de travail trop petite = travailler en concertation à plusieurs échelles (régionale, mondiale) Problème à l'échelle planétaire = renforcer les lois import-export, plus de budget pour le suivi et la protection des espèces en péril Manque de main-d'oeuvre = engager des prisonniers pour éliminer et propager

			<p>application des règlements = plus de ressources humaines qui vont sur le terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de connaissances = investir dans la recherche 			<p>potentiels de protéger la forêt (en protégeant biodiversité)</p>	
<p>CIBLES 13 & 14 : Améliorer les approches de communication et de sensibilisation ainsi que le partage de connaissances relatives à la biodiversité et à sa conservation pour rejoindre tous les publics et les mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peur des poursuites juridiques = formation à la littératie juridique, nouvelles approches de planification • Communication ciblée = diversifier les canaux de communication et adapter aux besoins de la population • Manque de littératie juridique (poursuite par citoyens) = caractériser le territoire, plan de protection municipal, changement dans règlements zonage 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de compréhension = favoriser l'écoute et le dialogue • Volonté réelle de la population = stimuler une volonté intrinsèque (partir des résultats du dialogue pour sensibiliser) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme scolaire déficient en matière d'environnement = modifier le programme • Désinformation = les gouvernements doivent financer les médias et le journalisme qui répandent la vraie information • Incompréhension = accompagnement continu auprès des acteurs • Gestion électorale = continuité dans les programmes et séparation des pouvoirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités / barrières culturelles = plus de financement et d'échanges entre autochtones et allochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Éco-anxiété = actions concrètes à échelle humaine (réalistes et accessibles) • Désintérêt du public = propager la vraie information (éviter désinformation) • Découragement face à la lenteur politique = plus de place dans les actualités et les médias pour les bons coups • Différentes valeurs et intérêts = plus d'écoute des intervenants ayant un pouvoir décisionnel 		<ul style="list-style-type: none"> • Manque de communication sur qui fait quoi comme action = organiser davantage de rencontres régionales avec constance • Manque de financement = financement d'un groupe indépendant ayant le mandat de diffuser l'information et la surveillance sur le terrain, avec les Premières Nations

Voici quelques autres idées qui sont ressortis aux tables lors de l'atelier 2, mais qui ne peuvent s'inscrire dans le tableau :

- Les villes et municipalités doivent commencer à travailler plus étroitement avec les organismes environnementaux de la région, car elles peuvent contribuer aux objectifs des villes et aller chercher des financements
- Le travail en silo des ministères nuit à la mise en place d'actions cohérentes sur le terrain, il faut donc que tout l'appareil gouvernemental appuie et soutienne le Plan Nature
- Pour transférer l'information universitaire au grand public, il faut un groupe indépendant tel que les communautés autochtones, qui sont très présentes sur le terrain
- Pour les espèces à statut, le cadre réglementaire est complexe (les espèces menacées ne sont pas les mêmes selon le palier provincial et fédéral), ce qui entraîne des enjeux de communication auprès des promoteurs et des propriétaires privées

Atelier 3 : Réflexion autour d'un modèle de gouvernance à mettre en place en Outaouais pour assurer un suivi des retombés et de la mise en œuvre des actions autour du Plan Nature.

Lors de cet atelier, les groupes de travail étaient amenés à réfléchir sur :

- Les objectifs de la mise en place d'un modèle de gouvernance régional autour du Plan Nature
- Le type de modèle de gouvernance nécessaire
- Le fonctionnement de ce modèle

Ce sont 6 groupes composés d'une dizaine de personnes qui se sont exprimés sur le sujet à tour de rôle au cours de l'après-midi. Chaque groupe a eu 45 minutes pour s'exprimer sur le sujet. La synthèse des résultats est présentée ci-dessous (voir annexe 3 pour les notes détaillées).

Pourquoi un modèle de gouvernance et ses fonctions/rôles ?

Le modèle de gouvernance :

- Doit permettre à chaque région de se fixer des objectifs locaux en lien avec le Plan Nature.
- Est une opportunité de créer un nouvel élan local pour l'action en biodiversité. Le "outreach" devrait faire partie de ses fonctions.
- Doit permettre de concrétiser des actions, tout en assignant des rôles et responsabilités aux parties prenantes, et en garantissant une participation inclusive

Qui devrait être impliqué et comment ?

Dans le modèle de gouvernance :

- Les rôles et responsabilités doivent être départagés clairement. Les divers paliers de gouvernement doivent obligatoirement y prendre part, car ils sont en mesure de faire appliquer les lois.
- Un comité d'experts doit avoir la responsabilité d'étudier les dossiers et d'apporter une guidance éclairée au reste des membres de la gouvernance, en particulier aux élus.

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

- Prévoir l'implication systématique de la communauté autochtone (avec un rôle décisionnel, pas seulement à la fin, ou en mode consultation).
- Regrouper un bon nombre de parties prenantes.

Comment s'opérerait le modèle ?

Les groupes ont proposé différents modèles, ceux-ci sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. modèles de gouvernance suggérés.

Modèle circulaire.
<p>On propose de s'inspirer des modèles de gouvernance autochtones. Un modèle plus fluide, continu, sans hiérarchie, pour impliquer tous les acteurs de la région de l'Outaouais (avec le citoyen aussi).</p> <p><i>"Il faut avoir un management collaboratif dans un comité de coordination. Si on prend une décision sans prendre avis des contraintes des autres, ça risque de créer des problèmes."</i></p>
Modèle entonnoir (ou bottom up).
<p>Le modèle entonnoir permet aux acteurs terrains de prendre l'initiative de proposer des actions et de guider le développement régional du Plan Nature. C'est l'inverse de l'organigramme habituel avec les dirigeants en haut.</p> <p>Des professionnels auraient le rôle de conceptualiser le projet, qui passerait par la suite par une analyse (filtre légal, filtre financement...) puis suite à ça une possible décision politique.</p> <p><i>"Les décisions devraient partir des experts et descendre aux MRC ou villes (pour ratification)."</i></p> <p>On mentionne également qu'une gouvernance collaborative est difficilement réalisable. On ne peut pas toujours chercher le consensus.</p>
Modèle intégrateur
<p>Le modèle intégrateur fait appel à tous les organismes environnementaux d'une région, qui coordonnent leurs actions de façon à rendre opérationnel le Plan Nature. Utile pour contrer le dédoublement. On donne l'exemple de la table GIR comme système efficace de gestion d'un tel projet. Limiter l'embauche à 1 coordinateur.trice.</p> <p><i>"Il faut travailler avec l'existant puis communiquer davantage. On pourrait réutiliser les structures existantes ainsi."</i></p> <p><i>Un nouvel organisme n'est pas nécessaire pour ça spécifiquement. On perd en efficacité, en budget, en énergie et en temps lorsqu'on crée de nouvelles structures."</i></p>

Autres considérations importantes

- Le montant proposé n'est pas suffisant pour rencontrer les cibles du Plan Nature. D'autres sources de financement doivent être réfléchies, en collaboration avec les structures de gouvernance régionales. Particulièrement, il faut songer à un incitatif permettant de convaincre les propriétaires terriens de protéger une partie de leur territoire.
- Il serait également essentiel de prévoir une enveloppe pour permettre aux municipalités / MRC de recruter du personnel, pour jouer le rôle qui leur sera attribué dans la future gouvernance régionale du Plan Nature.
- Les fonds du gouvernement doivent être régionalisés pour améliorer l'efficacité du PN (accordé un montant à chaque région, en fonction de leur superficie, par exemple).
 - **Ce point à été soulevé par beaucoup de participants**
- Le modèle doit être agile, il faut donc adopter un modèle de gouvernance flexible qui assure une représentabilité constante de la situation autour. Il doit être en mesure de réagir aux changements vifs.
- Une législation forte devrait appuyer les actions des comités régionaux. Songer à rendre plus de pouvoirs aux municipalités / MRC pour faire appliquer certaines actions.

Atelier 4 : Identification de résolutions pour contribuer et supporter le Plan Nature 2030.

Lors de cet atelier, chaque participant a eu l'opportunité de réfléchir aux engagements qu'il estime que son organisation est en mesure de prendre pour contribuer et supporter le Plan Nature 2030. Le CREDDO a récupéré les cartes d'engagements et enverra des modèles de résolution personnalisés à chaque participant. L'objectif est que les organisations adoptent leur résolution et nous les fassent parvenir. Celles-ci seront par la suite acheminées au MELCCFP. Des photos des résultats de l'exercice sont présentées à l'annexe 4.

Atelier 5 : Kiosque pour sensibiliser, partager les préoccupations générales sur le Plan Nature et mobiliser les participants.

Cet atelier s'est déroulé à l'extérieur. Les participants de plusieurs groupes étaient libres de se déplacer entre les kiosques pendant 45 minutes.

Kiosque 1 : Sensibilisation

Les participants ont été invités à répondre à un jeu-questionnaire sur la biodiversité avec des questions spécifiques à la région de l'Outaouais. Il n'y a pas de résultat pour cet atelier.

Kiosque 2 : Préoccupation générale sur le Plan Nature

À ce kiosque était mis à disposition des participants les axes et les cibles du Plan Nature ainsi que les cibles du cadre mondial Kunming-Montréal. Les participants étaient invités à s'exprimer sur leurs préoccupations générales autour du Plan Nature, que ce soit sur le libellé ou l'ambition des cibles, ou encore les lacunes. Voici la synthèse des résultats :

Gouvernance

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

- Le Plan Nature doit mieux définir le rôle qui sera donné aux organismes environnementaux.
- Même si le financement vient du gouvernement, les organismes des sociétés civiles devraient faire partie de la coordination pour la distribution des fonds dans chaque région, quitte à mettre en place des partenariats entre MRC, municipalités et organismes de la société civile.

Cibles du Plan Nature

- La cible de 30% de protection doit être modulée pour que la protection se fasse de façon équilibrée sur le territoire de la province (30% dans chaque région). La priorité devrait aussi être placée sur les régions qui sont le plus loin du 30%.
- Les critères qui seront utilisés pour identifier les 30% du territoire qui seront protégés doivent être mieux définis.
- Il faudra mettre en place des indicateurs pour mesurer les retombées en tenant compte de l'impact des changements climatiques pour la biodiversité.
- Besoin de cibles pour minimiser les impacts des changements climatiques.
- Les cibles pour 2030 sont trop loin, il faut s'assurer qu'il y ait des modifications au niveau des règlements bien avant ça pour les atteindre.
- Il faut des cibles intermédiaires.
- Il y a un manque d'imputabilité.
- Il y a une lacune au niveau de l'usage des pesticides, il devrait y avoir une action pour diminuer.
- Il y a une lacune au niveau de l'acquisition de connaissances.
- Il y a une lacune au niveau de l'éducation des enfants.

Autre

- Le Plan Nature va intervenir dans la forêt privée, il faut donc consulter les propriétaires forestiers puisqu'ils sont les premiers concernés
- Il faudrait mettre l'emphase sur l'aménagement en terres forestières et non pas sur la protection. Il faudrait donc mettre plus de financement dans l'accompagnement pour la création de plans d'aménagement qui permettent le maintien de la biodiversité.
- Il faut simplifier les démarches administratives pour la mise en œuvre de projets de biodiversité.
- Il faut mettre de l'avant les "bons coups" et faire rayonner les succès.

Kiosque 3 : Mobilisation autour du Plan Nature

À ce kiosque, les participants avaient la chance de laisser leurs coordonnées pour que le CREDDO les contacte ultérieurement pour continuer la discussion autour du Plan Nature. Ces rencontres permettront de continuer la mobilisation autour du Plan Nature et de rassembler certains acteurs de la région pour mettre en place des collaborations.

Ce sont plus de 45 participants qui ont donné leurs coordonnées pour poursuivre la discussion au cours des prochains mois.

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

L'autre activité offerte à ce kiosque était une mise en situation où la question suivante était leur était posé aux participants : *si vous aviez 10 millions de dollars (montant fictif) à investir en Outaouais pour soutenir les actions visant l'atteinte des cibles de biodiversité, comment les répartiriez-vous parmi les thématiques suivantes ?*

Dix billes représentant 1 million de dollars chacune étaient données aux participants et ils devaient les répartir dans des pots Masson étiquetés avec des thématiques de la biodiversité. Les résultats de cette activité sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4. Millions de dollars et proportion de l'investissement total investis dans les différentes thématiques de la biodiversité

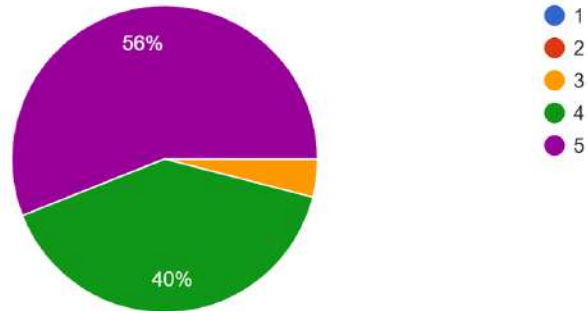
Thématiques	Montant (M\$)	Proportion (%)
Corridor écologique	74	18
Aire protégée	68	17
Restauration de milieux naturels	60	15
Espèces menacées/vulnérables	49	12
Sensibilisation	56	14
Espaces verts	45	11
Parcs naturels	24	6
Autre :	27	7

Questionnaire de satisfaction post-consultation

Un questionnaire de satisfaction a été envoyé à tous les participants après la consultation. Voici les questions et les résultats (25 répondants) du questionnaire :

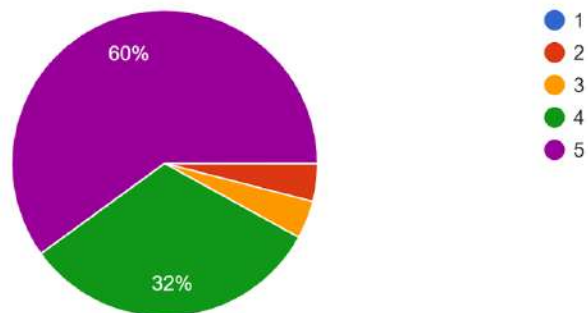
1. D'une manière générale, êtes-vous satisfait(e) de cette journée ?

25 réponses



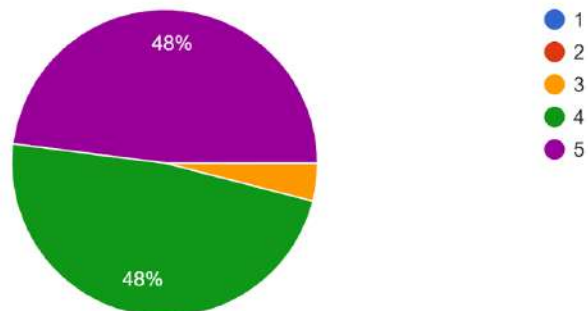
2. La structure de la journée vous convenait-elle ?

25 réponses



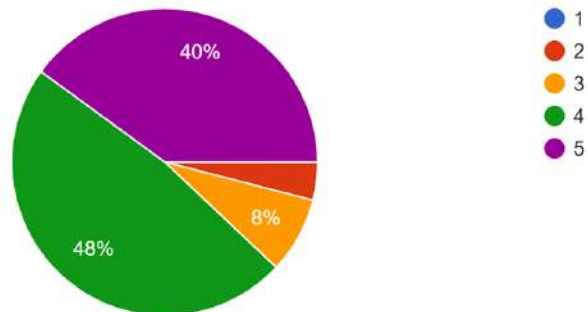
3. Comment avez-vous trouvé l'animation de la journée ?

25 réponses



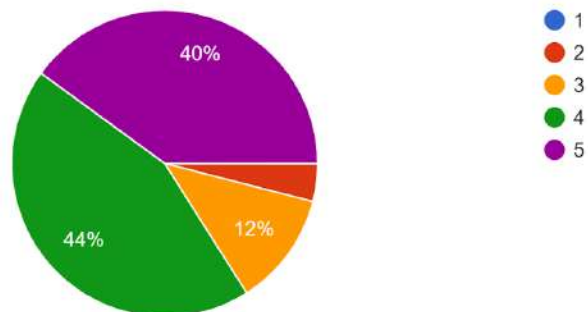
4. Comment avez-vous trouvé la qualité de l'animation et des discussions aux tables ?

25 réponses



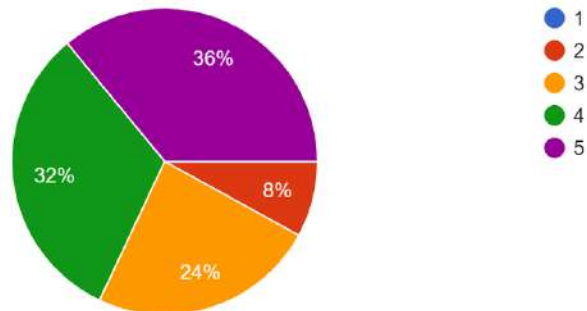
5. Diriez-vous que vos attentes ont été prises en compte lors de cette journée ?

25 réponses



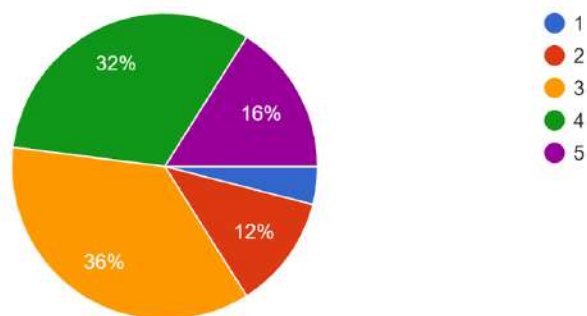
6. Est-ce que cette journée vous a permis de mieux comprendre les opportunités et les enjeux liés au Plan Nature 2030 ?

25 réponses



8. Ressortez-vous avec des pistes d'action concrètes ?

25 réponses



Conclusion

Le mandat était de consulter et de mobiliser la société civile autour du Plan Nature 2030. L'objectif de consultation a été atteint autant en termes de nombre de participants (61) qu'en termes de représentativité des secteurs (46 organisations). La mobilisation a également été atteinte grâce aux engagements pris par les participants qui ont permis l'écriture de résolutions qui sont en processus d'adoption.

En somme, de nombreux actions, obstacles, solutions et recommandations ont été émis. Voici les 3 points clés de la consultation :

1. Adopter une approche de travail décloisonnée et transparente qui favorise la collaboration interministérielle, la prise en compte de la biodiversité dans tous les secteurs et qui permet plus de partenariats entre les municipalités, villes, communautés autochtones et le reste

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

de la société civile ainsi que des opportunités de rassemblement autour de tables / plateformes pour permettre une discussion sur des thématiques de la biodiversité

2. Mise en place d'une gouvernance régionale impliquant les communautés autochtones dont les décisions sont éclairées par des experts et qui gère son propre fonds régional dont les priorités d'investissement seront : les corridors écologiques, les aires protégées, la restauration de milieux naturels et la sensibilisation
3. Les actions prioritaires sont : soutenir les initiatives visant à rendre accessible de la main-d'oeuvre qualifiée (décentralisation, mutualisation et régionalisation de l'expertise, mise en place de pôle de formation, etc.), la formation des élus et les modifications réglementaires

Les prochaines étapes pour continuer la mobilisation en Outaouais seront :

1. la création d'une page web pour le Plan Nature sur le site du CREDDO ;
2. la publication des résultats de la consultation sur la page web ;
3. un suivi des résolutions adoptées auprès des participants, et ;
4. si le budget le permet, des rencontres en sous-groupe ainsi qu'avec les personnes qui n'ont pu être présentes lors de la journée de consultation.

Annexes

Annexe 1 - COP15 régionale - 22 novembre 2022

Du global au local : Mise en oeuvre du Cadre mondial pour la biodiversité en Outaouais

Comptes-rendus des ateliers

Compte rendu de l'atelier 1

Quelle était la cible abordée lors de votre atelier?

CIBLE 2 - Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

Quelles actions devrait-on réaliser en priorité en Outaouais pour contribuer à l'atteinte de cette cible?

- Contrôler les espèces exotiques envahissantes, particulièrement dans les lacs touchés par le myriophylle à épis, ainsi que dans les milieux humides affectés par le phragmite. Lorsque ces espèces sont retirées pour restauration, des nouvelles espèces plus adaptées sans nécessairement être indigène devraient les remplacer. Ceci permettra au milieu restauré d'être plus résistant aux changements climatiques, aux maladies et aux insectes ravageurs.
- Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines. Il en existe déjà dans plusieurs municipalités, donc assurer une uniformité et une application dans l'ensemble de l'Outaouais.
- Faire un portrait et un diagnostic détaillé de l'ensemble des milieux naturels et de leur état de dégradation pour savoir où agir en premier. L'identification de champs agricoles non productifs qui devraient être reconvertis en forêt devrait faire partie de cette action.
- Assurer une meilleure gestion des installations septiques qui sont souvent la cause de la dégradation des lacs. Toutes les municipalités devraient avoir des programmes de surveillance.
- Il devrait y avoir une méthode plus claire pour faire de la compensation à la suite de destruction, qui assurera que l'équivalence en termes de superficie, de service écologique, d'espèces, de localisation, etc.
- Il devrait y avoir de la remédiation dans les rivières touchées par des déchets nucléaires.
- Des sites en milieux forestiers qui sont contaminés devraient être identifiés à des fins de restauration.
- Mise en place d'une responsabilisation des entreprises et industries vis-à-vis de leurs impacts environnementaux et surtout de les rendre redevables de leurs actions.
- Actions pour mobiliser la société civile et la jeunesse via des activités de plantation avec les écoles.
- Assurer que de meilleures pratiques agricoles sont adoptées par ce secteur d'activité pour l'ensemble de l'Outaouais pour le maintien d'une meilleure qualité des sols et des bandes riveraines (éviter que le sol se retrouve complètement à nu, meilleure utilisation des pesticides et herbicides, etc.)

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

Quels sont les obstacles à enlever pour favoriser la réalisation de ces actions?

- Les délais administratifs pour la mise en place de nouvelles réglementations ainsi que pour l'utilisation de l'argent venant de compensation.
- L'option de pouvoir payer pour détruire et ainsi de se déculpabiliser. Ça ne devrait plus être possible ou du moins être plus difficile.
- Absence de surveillance pour l'application de certains règlements dans les municipalités.
- L'absence de programme de financement pour aider les propriétaires lorsque les fosses septiques sont désuètes et nuisent à l'environnement.
- Manque d'éducation à tous les niveaux (citoyens, promoteurs, entreprises, employés municipaux, élus) par rapport aux bonnes pratiques pour la restauration/compensation.
- Absence du volet écofiscalité dans les outils municipaux. Difficile d'inclure la valeur des milieux naturels dans les prises de décisions.

Quelles mesures devraient être mises en place par les gouvernements pour nous appuyer dans l'atteinte de cette cible?

- Appuyer les municipalités pour appliquer la réglementation via la modification à des lois existantes pour faciliter le pouvoir de protéger les milieux naturels par les municipalités (modification nécessaire à la LAU entre autres).
- Assurer une transparence au niveau de l'information (compensation, état de destruction des milieux naturels, impacts des entreprises sur l'environnement). Ceci pourrait permettre le « naming and shaming » ce qui peut avoir des impacts positifs sur les agissements des entreprises. De plus, plus de données devraient être disponibles, ou encore des programmes pour permettre l'acquisition de données devraient être mis en place pour permettre aux municipalités de mieux gérer son territoire.
- Il devrait y avoir un effort au niveau de l'éducation et de la sensibilisation des propriétaires pour faciliter les initiatives de protection des milieux naturels en terres privées.

Quelles sont les 3 à 5 actions prioritaires parmi toutes celles identifiées en atelier?

1. Contrôler les espèces exotiques envahissantes, particulièrement dans les lacs touchés par le myriophylle à épis, ainsi que dans les milieux humides affectés par le phragmite. Lorsque ces espèces sont retirées pour restauration, des nouvelles espèces plus adaptées sans nécessairement être indigènes devraient les remplacer. Ceci permettra au milieu restauré d'être plus résistant aux changements climatiques, aux maladies et aux insectes ravageurs.
2. Faire un portrait et un diagnostic détaillé de l'ensemble des milieux naturels et de leur état de dégradation pour savoir où agir en premier. L'identification de champs agricoles non productifs qui devraient être reconvertis en forêt devrait faire partie de cette action.
3. Assurer une équivalence de la compensation à la suite de la destruction de milieux naturels, mettre en place des standards (superficie, service écologique, espèces, localisation, etc.) et surtout assurer une meilleure responsabilisation des entreprises et industries visé à vis leurs impacts et de les rendre redevables de leurs actions.

4. Mobiliser la société civile et la jeunesse via des activités de plantation, arrachage d'espèces exotiques envahissantes ou autre, avec les écoles. Les jeunes sont les meilleurs portes paroles pour faire connaître l'importance de la restauration des milieux naturels.
5. Assurer que de meilleures pratiques agricoles sont adoptées par ce secteur d'activité pour l'ensemble de l'Outaouais pour le maintien d'une meilleure qualité des sols et des bandes riveraines (éviter que le sol se retrouve complètement à nu, meilleure utilisation des pesticides et herbicides, etc.).

Compte rendu de l'atelier 2

Animatrice et preneuse de notes : Fernanda Médina et Cénédra Poulin

Quelle était la cible abordée lors de votre atelier?

CIBLE 3 - Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Quelles actions devrait-on réaliser en priorité en Outaouais pour contribuer à l'atteinte de cette cible?

- Mettre en place une cible de zéro perte nette de milieux forestiers.
- Inclure les communautés autochtones dans les processus de création d'aires protégées (avant, pendant et après).
- Faire un inventaire maintenant des milieux qui sont moins intéressants pour la conservation et les protéger pour le futur, car elles ne subissent pas de pressions maintenant, mais pourraient en subir plus tard.
- Sensibilisation de la population par l'éducation, la formation, l'action communautaire et l'implication citoyenne.
- Mise en place de tables d'harmonisation pour rassembler les différents acteurs impliqués dans les processus de création d'aires protégées.
- Récompenser/compenser les propriétaires qui font déjà de la conservation.
- Arrêter le développement le temps d'identifier ce qui doit être protégé, y aller en trois étapes : freiner, inventorier et sélectionner les milieux prioritaires.
- Représentation équitable de tous les habitats lors de la protection du territoire.
- Mise en place de stratégies de protection et vision différente pour les terres privées et publiques.

Quels sont les obstacles à enlever pour favoriser la réalisation de ces actions?

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

- Manque de communication entre les différentes organisations prenant part à la création d'aires protégées.
- Le travail se fait en silo et il n'y a pas de communication entre les différents acteurs.
- Manque de financement ou d'accessibilité au financement.
- Manque de vision structurante à long terme entre les différents acteurs.
- Les permis pour développer sont beaucoup trop faciles à obtenir par rapport aux moyens de protection (difficile de protéger, facile de développer).

Quelles mesures devraient être mises en place par les gouvernements pour nous appuyer dans l'atteinte de cette cible?

- Réduction des barrières bureaucratiques qui ralentissent le processus de création d'aires protégées pour les organismes.
- Fournir plus d'incitatifs aux propriétaires pour la création d'aires protégées dans le cas de forêts privées ou de terrains agricoles.
- Intervention rapide du gouvernement fédéral lorsqu'il est question d'espèces en péril.
- Les villes qui sont plus urbaines devraient compenser monétairement les villes plus vertes.
- Favoriser la connexion entre les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux.

Quelles sont les 3 à 5 actions prioritaires parmi toutes celles identifiées en atelier?

1. Rassembler les différents acteurs de la conservation autour d'une table d'harmonisation dans le but de partager les idées, d'éviter le travail en silo et de connecter les différents paliers de gouvernement.
2. Favoriser l'implication citoyenne et des propriétaires privés, notamment en mettant en place plus d'incitatifs de la part des gouvernements pour encourager les propriétaires à protéger leurs terres.
3. Intégrer les communautés autochtones dans les processus de création et de gestion d'aires protégées.
4. Faciliter les processus de création d'aires protégées (en termes de barrières bureaucratiques, de temps et de financement).

Compte rendu de l'atelier 3

Animatrice et preneuse de notes : Naomi Kamanga et Anta Diama Kama

Quelle était la cible abordée lors de votre atelier?

CIBLE 4 - Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Quelles actions devrait-on réaliser en priorité en Outaouais pour contribuer à l'atteinte de cette cible?

- Réaliser un portrait (état des lieux) des espèces présentes au Québec pour répertorier leurs caractéristiques et leurs besoins.
- Identifier les milieux qui comportent le plus d'enjeux (où on trouve les espèces en péril) afin de pouvoir créer des projets de rétablissement.
- Appuyer et vulgariser les projets déjà en place.
- Réaliser un plan d'action sur base des connaissances actuelles et mettre à jour ce plan d'action au fur et à mesure qu'on a des nouvelles connaissances. Il serait important de cibler les actions prioritaires qui pourraient apporter un impact réel.
- Rehausser les mesures d'éco fiscalité municipale.
- Identifier les territoires non exploités potentiels à conserver.
- Régionaliser l'analyse de conservation en tenant compte de la réalité de chaque région afin que le plan soit réalisable.
- Rechercher les causes qui entraînent la disparition de ces espèces.
- Faire une différence entre les espèces en péril indigènes et celles qui ne le sont pas et décider si on les protège tous. Plusieurs experts pensent néanmoins que même si des espèces ne sont pas indigènes, elles peuvent nous être utiles donc mériteraient une protection.
- Assurer la connectivité des différents habitats.
- Intégrer le concept des villes jumelées (*la formule **ville jumelée** désigne une ville qui est associée à une autre à travers un accord de jumelage, de partenariat entre municipalités*). Ce jumelage consiste à mettre une ville/municipalité avancée dans la conservation avec une municipalité qui aurait besoin d'aide afin de les aider à atteindre leurs objectifs.
- Valoriser et protéger les milieux humides et hydriques.
- Fédérer les citoyens autour des enjeux de restauration des espèces en périls afin d'augmenter les ressources humaines et donner plus de voix pour la réalisation des projets.
- Acquérir des connaissances en travaillant en collaboration avec les premières nations.
- Impliquer les populations dans le processus afin qu'ils puissent s'approprier la lutte.

Quels sont les obstacles à enlever pour favoriser la réalisation de ces actions?

- Les délais administratifs pour les demandes de financement.
- L'option de pouvoir payer pour détruire les milieux d'intérêts.
- Absence de surveillance pour l'application de certains règlements dans les municipalités.
- Manque de sensibilisation à plusieurs niveaux.

Quelles mesures devraient être mises en place par les gouvernements pour nous appuyer dans l'atteinte de cette cible?

- Simplifier le processus de financement pour la mise en œuvre des projets liés aux espèces en péril.

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

- Créer une structure stratégique pour gérer les enjeux environnementaux .
- Appuyer les municipalités pour faciliter leurs efforts de conservation.
- Appuyer les municipalités pour appliquer la réglementation.
- Il devrait y avoir un effort en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux .

Quelles sont les 3 à 5 actions prioritaires parmi toutes celles identifiées en atelier?

1. Établir un plan d'action immédiat pour la restauration et la protection des espèces qui prend en compte les informations que nous avons actuellement et mettre à jour le plan selon les nouvelles connaissances qui seront acquises.
2. Répertorier les espèces en péril et les espèces en général, afin de les connaître et identifier leurs besoins.
3. Soutenir la sensibilisation à tous les niveaux.
4. Faciliter l'accessibilité aux financements.

Compte rendu de l'atelier 4

Animateur et preneur de notes: Alan, Colin

Quelle était la cible abordée lors de votre atelier?

Cible 8 - Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂ par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Quelles actions devrait-on réaliser en priorité en Outaouais pour contribuer à l'atteinte de cette cible?

- a. Quelles initiatives sont déjà mises en œuvre dans votre communauté?
 - Plans de protection des écosystèmes de façon à préserver les sols et à gérer les eaux pluviales (Grand-Remous; Chelsea)
 - Protection des bandes riveraines et des boisés (en terres agricoles)
- b. Quelles zones terrestres devrait-on conserver en priorité?
 - Espaces verts en milieu urbain
 - Milieux agricoles
 - Infrastructures vertes du réseau routier
- c. Quels projets devraient être mis en œuvre dans votre municipalité ou votre MRC pour favoriser l'atteinte de cette cible de conservation ?
 - Éducation et mobilisation citoyenne
 - Accès aux données actualisées, transparence
 - Schémas d'aménagement, gestion du développement immobilier

- Déminéralisation
- Cibles de couverture de canopée
- Mise en commun d'outils de gestion pour petites municipalités, à développer en commun avec l'UMQ/FQM

Quels sont les obstacles à enlever pour favoriser la réalisation de ces actions?

- Manque de financement disponible. Il faut bonifier les programmes de subvention.
- Enjeux de manque de main-d'œuvre dans les petites municipalités.
- La mobilisation et l'éducation de la population progressent trop lentement. Il faut identifier les véhicules les plus efficaces.

Quelles mesures devraient être mises en place par les gouvernements pour nous appuyer dans l'atteinte de cette cible?

- a. Quel type d'accompagnement auriez-vous besoin pour réaliser des actions concrètes dans votre municipalité ou votre MRC pour l'atteinte de cette cible?
 - Subventions
 - Ressources humaines
 - Accès aux données (connectivité, corridors, milieux humides)

Quelles sont les 3 à 5 actions prioritaires parmi toutes celles identifiées en atelier?

1. Mobiliser la population : transmettre des connaissances scientifiques de façon simple et efficace à la population.
2. Favoriser l'adoption de bonnes pratiques dans le développement immobilier : liste de contrôle pour que ce ne soit pas du greenwashing.
3. Outiller les municipalités qui ont un vaste territoire à couvrir et qui n'ont pas assez de ressources financières et humaines pour passer à l'action :
 - a. faciliter l'accès aux données : transparence, données mises à jour et disponibles en tout temps pour les municipalités;
 - b. offrir un soutien financier.
4. Miser sur le verdissement urbain : cibles de canopée, déminéralisation, gestion des eaux et des sols.
5. Impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre de stratégie de financement pour réaliser les actions.
6. Soutenir la protection des berges et l'implantation de bandes riveraines en milieu agricole.

Compte rendu de l'atelier 5

Animateur et preneur de notes: Anne et Myriam

#onvasauverlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

Quelle était la cible abordée lors de votre atelier?

Cible 21. - Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

- Quelles actions devrait-on réaliser en priorité en Outaouais pour contribuer à l'atteinte de cette cible?
 - L'éducation est ressortie beaucoup. L'éducation historique, mais aussi culturelle. Il est important de savoir le passé, mais aussi comment communiquer avec les communautés et comment mieux inclure celles-ci. Comprendre les valeurs et les mœurs etc. Afin de pouvoir offrir une inclusion juste.
- Quelles initiatives sont déjà mises en œuvre dans votre communauté?
- Quels projets devraient être mis en œuvre dans votre municipalité ou votre MRC pour favoriser l'atteinte de cette cible de conservation ?
- Quels sont les obstacles qui freinent la réalisation de ces actions?
 - Manque de financement à long terme.
 - Critères pour les financements existants.
- Quels sont les obstacles qui freinent la réalisation des actions visant l'atteinte de cette cible au niveau dans notre région ?
- Quelles mesures devraient être mises en place par les gouvernements pour nous appuyer dans l'atteinte de cette cible?

Annexe 2 - Mémoire de Biodiversi-terre envoyé avant la consultation

Rendez-vous de la biodiversité

OUTAOUAIS

CREDDO
27 OCTOBRE 2023

SUGGESTIONS D'INTERVENTIONS



fondationbiodiversiterre@gmail.com

CONSULTATION CREDDO 27 OCTOBRE Biodiversité en Outaouais

En peu de temps, soit à peine une centaine d'années, le progrès technique a considérablement dépeuplé le monde rural au profit des villes. L'urbanisation a eu pour effet de rompre l'intimité entre l'humain et la nature. Le bruit des villes et leurs odeurs, le bétonnage des sols, l'occultation des sources de nourriture, la frénésie de la vie créée par le rythme du travail, autant de facteurs qui l'isolent de l'ensemble du vivant.

La préservation de la biodiversité revêt de nombreuses facettes. La Fondation Biodiversi-Terre en souligne quelques-unes dans ce document, en suggérant des interventions (en italiques et en retrait) susceptibles d'y contribuer. Oui, l'ensemble des interventions proposées exige beaucoup d'énergie, de concertation, d'audace et d'argent. La préservation de notre habitat le vaut bien, non ?

REPENSER NOTRE RELATION AVEC TOUT CE QUI VIT

La pensée moderne courante est que nous dominons la nature pour l'exploiter à notre guise, sans avoir vraiment conscience que nous sommes intimement liés à elle et que détruire la biodiversité, c'est travailler à notre propre perte. L'école est un lieu privilégié pour modifier ce mode de pensée.

Que les organisations scolaires de l'Outaouais mettent sur pied des activités scolaires et/ou parascolaires d'initiation des élèves à leur liaison intime avec la nature ainsi qu'à la situation environnementale et énergétique actuelle, dont le réchauffement climatique et la perte de biodiversité, afin qu'ils disposent de repères les préparant à définir leur propre monde de demain dans le respect de la nature.



DÉFI 30-2030 : AIRES PROTÉGÉES

Faune et flore chercheront à se déplacer vers le nord car il fera trop chaud au sud.

Les animaux pourront migrer assez aisément, mais ce sera loin d'être le cas pour biens des espèces floristiques, incapables de suivre leurs niches écologiques et de s'adapter à un réchauffement climatique trop rapide.

Les écosystèmes les plus susceptibles de mieux résister aux bouleversements climatiques sont ceux qui sont le plus en santé et de grande superficie, la biodiversité des aires protégées de petite superficie étant moins abritées des perturbations extérieures.

De concert avec les communautés autochtones, délimiter les aires protégées pour y inclure des forêts anciennes dont la riche biodiversité s'y est créée en une centaine d'années.

Créer un chapelet de quelques grandes aires protégées, plutôt qu'une kyrielle de petites aires peu susceptibles de résister aux pressions extérieures. Ces grandes aires, orientées sud-nord et reliées par de larges corridors, joueraient le rôle de pépinières et devraient être préservées de toute activité humaine, sauf de nature scientifique.

Que les MRC de l'Outaouais créent des corridors de connectivité entre ces aires protégées.

Que les corridors écologiques adjacents au Parc de la Gatineau proposés dans le Rapport Del Degan (2012) soient mis en place dans les plus brefs délais.

En prévision de la disparition vraisemblable de nombreuses espèces, qu'il soit constitué une banque de semences des espèces emblématiques afin de pouvoir les réintroduire au besoin dans des éconiches ayant migré vers le nord.

À Gatineau ou en proche périphérie, protéger/recréer des aires naturelles à vocation initiatique dont le but serait de reconnecter l'espèce humaine avec le reste du vivant.

Les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal sont, notamment,

- a) de ramener à près de zéro, d'ici à 2030, la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité et que
- b) au moins 30 % des zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité ainsi que pour les fonctions et services écosystémiques soient effectivement conservées, ce à quoi s'est engagé le gouvernement du Québec.

Que Gatineau, les MRC, les municipalités et les organisations environnementales :

- *en concertation avec les peuples autochtones, établissent un relevé de telles zones présentes sur leurs territoires et qu'elles indiquent publiquement lesquelles elles s'engagent à protéger d'ici à 2030 à titre de contribution à l'atteinte de ces deux cibles*
- *se dotent de comités consultatifs de biodiversité qui, au même titre que les CCU, formuleraient aux élus leurs recommandations en matière de biodiversité*
- *confèrent une personnalité juridique bénéficiant de droits précis à des éléments naturels particuliers présents sur leurs territoires*
- *invitent le gouvernement du Québec à légiférer pour leur permettre de protéger de telles zones d'intérêt de l'exploitation minière, incluant celles faisant actuellement l'objet de claims.*

MILIEUX HUMIDES

Le ministère de l'Environnement permet la destruction de milieux humides à la condition qu'ils soient reconstruits ailleurs. Or, on ne sait pas comment les reconstruire, ce sont des écosystèmes complexes qui, selon certains, ont mis quelque 1000 ans à se constituer. Ils sont riches en biodiversité, font d'excellents puits de carbone et jouent le rôle d'éponges pendant les crues.

Que le ministère de l'Environnement, la ville de Gatineau et les MRC ne permettent plus la destruction de milieux humides.

Qu'il soit désormais strictement interdit dans l'Outaouais de dénaturiser sur 20 mètres les bandes riveraines des cours d'eau et de renaturaliser sur au moins 3 mètres les bandes qui ont été dénaturalisées, notamment en terres agricoles grâce au Fonds bleu.

AGRICULTURE

Il est connu que l'agriculture intensive a permis d'accroître les rendements, mais aussi qu'elle est à l'origine de l'appauvrissement et l'érosion des sols et qu'elle fait appel à de nombreux intrants chimiques et pesticides nocifs tant pour la santé humaine que pour la faune et la flore, sans compter qu'elle perturbe les cycles de l'azote et du phosphore.

Or, il existe une agriculture dite raisonnée qui favorise la richesse du sol en l'associant à l'ensemble de l'écosystème et qui de surcroît permet la capture et la séquestration du carbone.

Que Gatineau et les MRC invitent le MAPAQ, dans son Plan d'agriculture durable 2020-2030, à augmenter son budget pour compenser les agriculteurs pratiquant une agriculture intensive des pertes de rendement subies pendant leur transition vers une agriculture raisonnée.

PESTICIDES

L'utilisation des pesticides (incluant herbicides, insecticides et fongicides) comporte des risques pour la santé et l'environnement. En effet, ces produits contaminent l'eau et le sol et peuvent avoir des effets nocifs sur l'ensemble du vivant, dont les pollinisateurs.

Beaucoup contiennent des perturbateurs endocriniens qui rendent les enfants particulièrement vulnérables et chez lesquels apparaissent des anomalies de développement et de comportement.

Que soient interdites dans l'Outaouais la vente et l'utilisation de pesticides chimiques ou biologiques à des fins ornementales.

Que les villes, municipalités et organisations scolaires de l'Outaouais s'abstiennent de les utiliser pour l'entretien de leurs espaces verts, particulièrement à proximité des garderies et écoles, ce qui est considéré à ce jour comme une utilisation commerciale.

Qu'Hydro-Québec ne les utilise qu'en dernier recours dans l'entretien de ses corridors de transport d'électricité.

De nombreux agronomes dénoncent la présence de représentants de l'industrie des pesticides au sein des agences chargées d'en évaluer les possibles effets nocifs, ce qui apparaît comme un lourd conflit d'intérêts.

Que Gatineau et les MRC invitent le gouvernement du Québec à faire évaluer par des experts libres de tout lien avec l'industrie des pesticides, les effets sur la santé humaine, sur la flore et sur la faune des pesticides utilisés en agriculture.

MORTALITÉ FAUNIQUE ROUTIÈRE

La mortalité faunique routière résulte de la fragmentation des habitats par les réseaux de transport. Elle est une des causes du déclin de certaines espèces, dont les amphibiens. Ainsi, l'élargissement de l'autoroute 50, par exemple, fera de cette route un obstacle majeur pour les animaux en quête de nourriture ou d'aires de reproduction.

Que le Québec mette des sommes à la disposition d'organisations citoyennes pour le repérage en Outaouais des passages les plus fréquentés par la faune, en zones urbaines et rurales.

Que la signalisation routière invite ou force les conducteurs à ralentir et être vigilants près des passages.

Que des dispositifs adaptés de prévention de la mortalité soient mis en place par le MTQ et Gatineau pour sécuriser ces passages (clôtures en combinaison avec passages souterrains aquatiques pour les amphibiens, et écoducs pour les mammifères).

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La relation entre la biodiversité et le réchauffement climatique est bien connue. La biodiversité contribue à atténuer les dérèglements du climat, tandis que ces derniers contribuent à dégrader la biodiversité. La relation explique l'importance mise sur la réduction des GES dans le maintien et la restauration de la biodiversité.

Que Gatineau, les MRC et les municipalités établissent un relevé de leurs propres émissions de GES et se dotent d'objectifs triennaux de réduction de leurs émissions et qu'elles en publient le suivi.

Que le CREDDO informe les propriétaires de terres boisées des meilleures pratiques de captation du CO₂, et que Québec verse à ces derniers une compensation carbone, qui pourrait par exemple s'établir en fonction de l'incrément du volume de bois sur pied.

Cinq banques canadiennes se retrouvent parmi les 15 plus grands bailleurs de fonds de l'industrie fossile dans le monde pour l'année 2022.

Que les élus municipaux de l'Outaouais invitent le Sénat du Canada à étudier en priorité le projet de loi S-243 qui imposerait notamment aux institutions bancaires l'obligation d'élaborer des plans d'action contre les changements climatiques, d'avoir des cibles d'émissions de gaz à effet de serre et de soumettre des rapports d'étape pour lutter contre le réchauffement climatique.

ENVAHISSEURS

Les espèces exotiques envahissantes les plus préoccupantes (phragmite, renouée du Japon, nerprun, myriophylle à épis et châtaigne d'eau) sont bien présentes dans l'Outaouais. Pourtant on voit peu de signes de combat contre elles, du moins dans le cas des espèces terrestres. Et-ce faute de sensibilisation ou de connaissances ?

Que le CREDDO, de concert avec les MRC:

sensibilise les municipalités de l'Outaouais à la menace que constituent les espèces exotiques envahissantes

les informe des programmes existants leur permettant d'obtenir du financement afin de les combattre

SUREXPLOITATION DES RESSOURCES

Les ressources de la Terre sont finies. Selon une étude récente menée par une équipe scientifique internationale parue en septembre dernier, l'exploitation des ressources naturelles par l'humanité continue de pousser la Terre au-delà de ses capacités de résilience et met en péril la biosphère.

Il est certes difficile pour l'Outaouais de mesurer la totalité des flux de ressources matérielles utilisées sur son territoire. Il existe toutefois des indicateurs qui donneraient une bonne idée de l'évolution (croissance, stabilisation ou fléchissement) de ces flux, et dont Gatineau et les MRC disposent ou qu'on pourrait obtenir aisément.

Que le CREDDO et l'ODO établissent avec Gatineau et les MRC trois indicateurs, soit:

- *le tonnage annuel du béton utilisé dans la construction des immeubles et infrastructures*
- *le tonnage annuel de la biomasse extraite de l'Outaouais*
- *le tonnage annuel des ordures et des matières recyclables collectées, ce dernier étant naturellement un extrant reflétant la consommation de biens.*

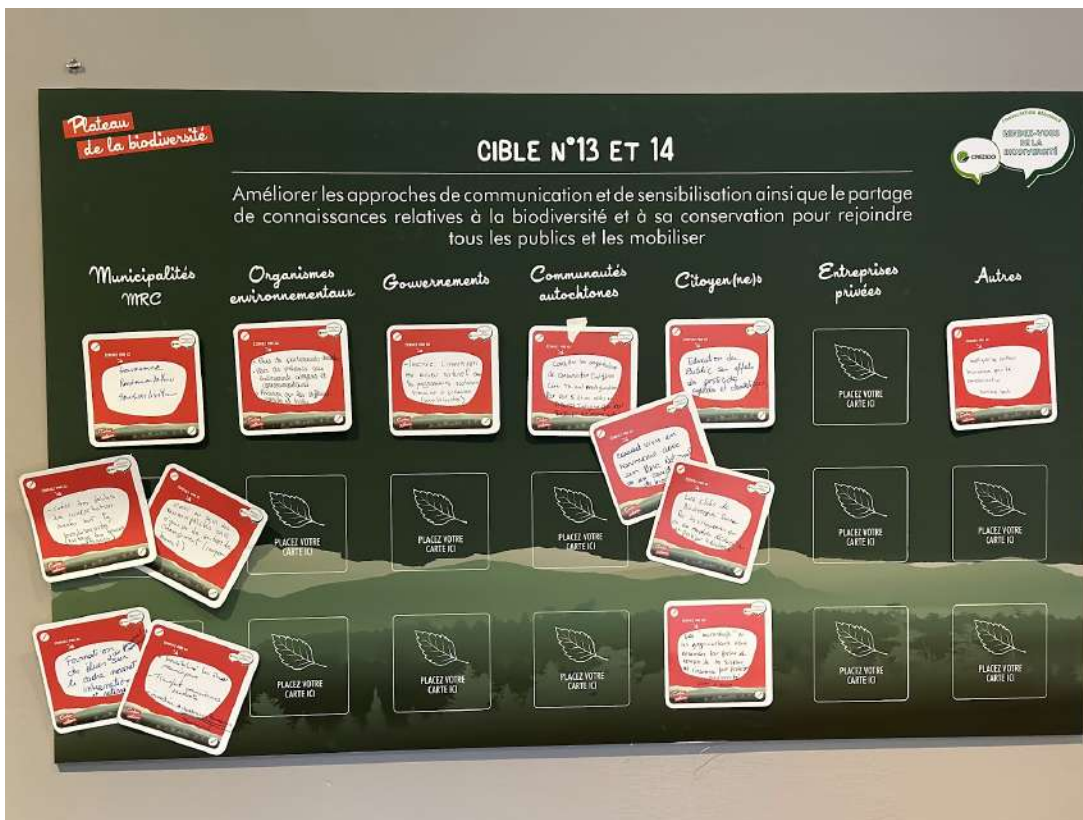
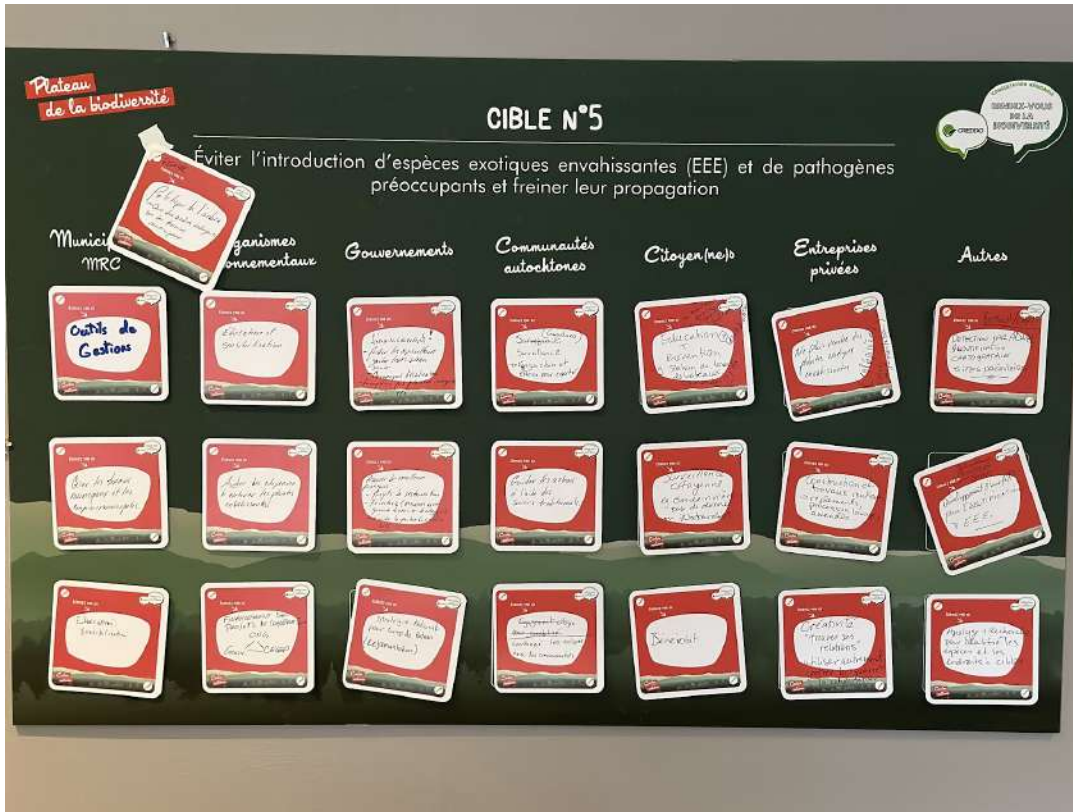
Annexe 3 - Photos des résultats des ateliers 1 et 2



#onvasauverlemonde

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925



#onvasauverlemonde

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925



#onvasaverlemonde

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925

Annexe 4 - Photos des résultats de l'atelier 3



#onvasauerlemonde ■■■

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925



#onvasauerlemonde

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

85, rue Victoria - Gatineau (Québec) J8X 2A3 - 819 772-4925